

## EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU BULLETIN OFFICIEL DES DÉCISIONS SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2015090013	05/10/2016

*Référence de la décision : A/EC/2016-10-072*

### **Agrément du centre de formation INTERFORMAT (délivrance)**

A été délivré, pour une durée de cinq ans, l'agrément du centre de formation INTERFORMAT afin de dispenser des formations aux tâches essentielles pour la sécurité ferroviaire (TES) suivantes :

- H : commander une manœuvre ;
- I : utiliser des installations de sécurité simples ;
- J : appliquer les règles de freinage et de composition des trains ou des convois du GI ;
- K : réaliser un essai de frein ;
- L : vérifier la conformité d'un train ou d'un convoi du GI.

Cet agrément est valable jusqu'au 5 octobre 2021.